

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 juin 2018

Nomenclature N°7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2018063

Présents : 24

Votants : 32

Objet : Mise en place d'un prêt à « Taux fixe de marché » de 700 000 euros auprès du Crédit Mutuel au titre des Investissements 2018

Le 29 JUIN 2018 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 JUIN 2018, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Olivier LEGOIS, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Farid GHENNAM a donné pouvoir à Séverine HULBACH, Luc TURNER a donné pouvoir à Catherine AUBERT, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Béatrice CROS, Christophe JEDRECY a donné pouvoir à Annie SARRAN, Romain VITEAU a donné pouvoir à Jean-Jacques DULONG, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Gérard DIAZ.

Le budget principal 2018 de la commune a été voté avec l'inscription d'un emprunt à hauteur de 700 000 € (sept cents mille euros). Cette enveloppe de prêt est en grande partie destinée à financer le coût des travaux de construction d'un bâtiment pédagogique dans la cour du château prévus dans le budget 2018.

Une consultation a été effectuée afin de garantir à la collectivité les meilleures conditions financières possibles. Cinq établissements bancaires ont ainsi été sollicités et ont fait une offre à la commune.

Après analyse, il s'avère que l'offre la mieux disante est celle du Crédit Mutuel.

Il convient donc de proposer au conseil municipal d'approuver la réalisation de ce contrat de prêt.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°DEL2018021 du 28 mars 2018 relative au budget primitif 2018 du budget principal,

Vu les offres de prêt proposées par différents organismes bancaires et notamment celle du Crédit Mutuel,

Vu l'avis de la commission « Finances – Sécurité » du 20 juin 2018,

Considérant qu'il est nécessaire, afin de permettre le paiement des opérations d'investissement inscrites dans le budget principal 2018 de la commune de contracter un contrat de prêt d'un montant de 700 000 € (sept cents mille euros),

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de ce contrat sont inscrits dans le budget principal 2018 de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **de contracter** auprès du Crédit Mutuel un emprunt de 700 000 € (sept cents mille euros) dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Phase de mobilisation : oui. Pendant la phase de mobilisation (possible jusqu'au 30/11/2018), paiement des intérêts selon utilisation. Pas de commission de non utilisation.

Phase de consolidation : A la demande de la ville. Possible à tout moment sans frais, ni indemnité.

Montant : 700 000 € (sept cents mille euros),

Durée : 20 ans

Amortissement : linéaire

Périodicité des remboursements : trimestrielle

Taux d'intérêt : 1,48%

Commission de frais de dossier : commission forfaitaire de 700 € (sept cents euros)

- **d'autoriser** Madame la Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec le Crédit Mutuel, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Acte rendu exécutoire :

- Publié le : 5.07.2018
- Transmis au représentant de l'Etat

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire



Maryvonne BOQUET